

## Les principales décisions prises par le comité syndical

1<sup>er</sup> semestre 2019

**Chères collègues,  
Chers collègues,**

L'article L3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne la faculté aux départements de fournir une « assistance technique » aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences.

Cette assistance technique est définie par le législateur comme une aide à l'équipement rural, délivrée pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

À ce titre, les dispositions de l'article R3232-1 du même code, introduites par le décret n° 2007-1868 du 26 décembre 2007, la réservent aux communes dites « rurales » et aux EPCI de moins de 15 000 habitants.

En 2010, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a choisi d'adhérer au SATESE 37, afin de confier à ce dernier, par délégation, l'exercice de cette assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

En portant le seuil d'éligibilité des EPCI-FP à 40 000 habitants, le décret n° 2019-589, publié au Journal Officiel le 16 juin dernier, vient désormais élargir le champ des bénéficiaires potentiels de cette mission. Ce texte apporte également des ajustements sur ses conditions d'exercice.

Grâce à cette évolution réglementaire, certaines de vos collectivités (re)deviennent « éligibles » à l'assistance technique fournie par le syndicat, ce qui leur permet ainsi de bénéficier d'un accompagnement dans l'exercice de leurs compétences « assainissement ».

Ce texte est aussi l'occasion pour le SATESE 37 de proposer son offre de services au plus grand nombre, tout en conservant la maîtrise de ses coûts.

Joël Pélicot  
Président du SATESE 37

### POLITIQUE

#### ► POLITIQUE ET OBJECTIFS 2019

Lors du Comité Syndical du 11 mars dernier, l'Assemblée délibérante a fixé la Politique Qualité pour l'année 2019 et déterminé les objectifs correspondants. L'engagement en faveur de l'environnement reste bien évidemment la préoccupation première des Élus. Pour ce faire, ces derniers souhaitent s'appuyer sur un service public conscient de ses responsabilités et de ses valeurs.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### ► PARTENARIAT ADAC 37 / SATESE 37

L'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37) et le SATESE 37 ont décidé de renouveler pour un an le partenariat initié en 2015. L'objectif commun des 2 structures reste de répondre au mieux aux attentes des collectivités en matière d'assainissement, que ce soit sur des aspects juridiques et financiers, comme techniques. La coopération entre les 2 partenaires s'opère de nouveau sans engagement financier.

#### ► MISE À DISPOSITION DE LOCAUX PAR LA CCLST

Dans le cadre de la mission « assainissement non collectif » assurée par le SATESE 37, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (CCLST)

a proposé au syndicat de mettre à la disposition de ce dernier, à titre gratuit, un local susceptible d'accueillir un contrôleur SPANC et ce, dans le but de renforcer la proximité entre les services du SATESE 37 et le territoire. Ce local, d'une superficie de 12m<sup>2</sup>, est situé à Ligueil (37240), au sein d'un service communautaire. Le 17 juin dernier, l'Assemblée a approuvé la convention de mise à disposition correspondante.

### RESSOURCES HUMAINES

#### ► TAUX DE PROMOTION

Le SATESE 37 a procédé à une actualisation du taux de promotion « avancement de grade », appelé également « ratio promus/promouvables ». Un avancement de grade permet à l'agent titulaire d'accéder à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois et donc de bénéficier d'une amélioration de ses perspectives de carrière. L'employeur doit quant à lui s'assurer que cet avancement est en cohérence avec les besoins réels de la collectivité. Il doit également vérifier que la valeur professionnelle de l'agent satisfait aux exigences du poste occupé et que les nouvelles missions confiées à ce dernier sont conformes aux statuts particuliers du cadre d'emplois.

#### ► TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre d'un « avancement de grade », il a été décidé de supprimer un poste d'Adjoint administratif et de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### ► PLAN DE FORMATION 2019

À partir de la Politique Qualité 2019 et de ses objectifs, le syndicat a établi son plan de formation annuel contenant près d'une cinquantaine d'actions. La cotisation prévisionnelle à verser en 2019 au





Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été évaluée, comme l'an passé, à 5 500 euros.

## FINANCES

### ► BUDGET PRIMITIF 2019

Pour des raisons financières liées aux opérations groupées de réhabilitation, le budget primitif 2019 a été soumis aux membres de l'Assemblée le 4 février dernier, alors que les résultats de l'exercice 2018 n'étaient pas encore arrêtés.

Le budget général (M14) s'élève à 1 463 661,53 euros en fonctionnement et à 87 840,71 euros en investissement.

Le budget annexe (M49) s'élève quant à lui à 602 737,00 euros en fonctionnement et à 239 032,87 euros en investissement.

### ► COMPTE DE GESTION 2018

Lors du Comité Syndical du 11 mars dernier, l'Assemblée a approuvé le compte de gestion 2018 de Madame la Comptable Publique.

### ► COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'Assemblée s'est également prononcée sur la conformité du compte administratif 2018 au compte de gestion 2018 et a procédé à l'arrêt des comptes du syndicat. Le budget général (M14) fait apparaître un excédent de 555 146,19 euros en fonctionnement (dont 430 247,66 euros d'excédent « matières de vidange ») et un excédent de 132 869,55 euros en investissement.

Le budget annexe (M49) fait apparaître quant à lui un excédent de 83 589,17 euros en fonctionnement.

### ► BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire offre la possibilité aux collectivités de corriger, en cours d'année, les prévisions du budget primitif, en intégrant les résultats de l'année précé-



Assises nationales de l'assainissement non collectif à Dunkerque (59)

dente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif, lorsque ce dernier est adopté après le vote du budget primitif. Le 11 mars dernier, l'Assemblée a intégré ces nouveaux éléments aux prévisions budgétaires adoptées le 4 février 2019.

### ► SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au plus tard, les collectivités locales et leurs établissements publics devront proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne. En 2017, les recettes encaissées par le SATESE 37 ont dépassé 1 000 000 d'euros. La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) a considéré que le syndicat se devait de mettre en place cette solution de paiement dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Une convention en ce sens a donc été établie par la DDFiP, qui a fait l'objet ensuite d'une validation par l'Assemblée délibérante.

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### ► RETOUR D'EXPÉRIENCE

Face aux nombreuses évolutions techniques et réglementaires, la mission SPANC, réalisée depuis plus de 20 ans par le SATESE 37, est devenue de plus en plus complexe et potentiellement sujette à litiges, voire contentieux. À l'occasion du Comité Syndical du 17 juin dernier, Stéphane JAYLE (Directeur Technique) et Olivier DOUILLARD (Responsable Assainissement non collectif) ont présenté un retour d'expérience sur ce sujet, retour qui a également fait l'objet d'une présentation aux 15<sup>èmes</sup> Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif à Dunkerque (59).

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

### ► PLAN D' ACTIONS 2019

Le plan d'actions Hygiène et Sécurité, établi pour l'année 2019, a été adopté lors du Comité Syndical du 11 mars dernier. 27 actions de prévention des risques professionnels y sont recensées: 7 d'entre elles portent sur l'organisation, 10 sur les infrastructures et 10 sur le volet formation/information.



## COMMUNICATION EXTERNE

### ► PLAN DE COMMUNICATION EXTERNE 2019

Dans la continuité de la Politique Qualité 2019, le syndicat a établi son plan de communication externe pour l'année. Outre les 3 actions issues d'obligations réglementaires (rapport annuel d'activité, rapport sur le prix et la qualité du service et bilan semestriel), 20 autres actions de communication ont été inscrites dans ce plan.



## CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

Lundi 2 décembre 2019

Lundi 9 mars 2020

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay, à 14h30 précises

[www.satese37.fr](http://www.satese37.fr)

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire

ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation,  
37210 PARCAY-MESLAY  
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38  
[satese37@satese37.fr](mailto:satese37@satese37.fr)

Directeur de publication: Joël Pélicot  
Rédaction: Brigitte Dupuis,  
Rodolphe Rouault  
Conception/montage:  
EFIL Communication - [www.efil.fr](http://www.efil.fr)  
ISSN: 2114-0545



PEFC / 10-32-2667  
PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT

Imprimé par un imprimeur labellisé  
IMPRIM'VERT\*